

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Gaëtan Castilloux	1.1 Maire	23 047	11 524	7 438	3 719
Richard Harland	1.2 Conseiller	8 834	4 417		
André Leduc	1.3 Conseiller	8 834	4 417		
Hossein Falsafi	1.4 Conseiller	9 448	4 724		
Christelle Brassard	1.5 Conseiller	8 834	4 417		
Roxanne Lajoie	1.6 Conseiller	9 571	4 786		
Georges Belec	1.7 Conseiller	8 957	4 478		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).